



Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens



Version Novembre 2017

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le SAGE est un outil stratégique de planification de la politique locale de l'eau qui se fonde sur les principes d'une gestion équilibrée durable et collective de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

Le SAGE est la déclinaison locale et opérationnelle du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur un bassin versant plus restreint.

Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative des cours d'eau, des zones humides, des lagunes et des ressources en eau superficielles, de transition et souterraines sur un bassin versant. Sa portée ne se limite pas à orienter l'action puisque certaines de ses dispositions sont à intégrer dans l'instruction des projets liés à l'eau.

Les documents du SAGE

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Règlement

Atlas cartographique (annexe du PAGD et du Règlement)

Le SAGE est établi par la CLE (Commission Locale de l'Eau), véritable parlement local de l'eau. Le premier SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens a été adopté en juillet 2003. Le SAGE révisé a été adopté par la CLE le 2 décembre 2014 et approuvé par le Préfet le 15 janvier 2015.

LA PORTÉE JURIDIQUE

- Les décisions administratives doivent être compatibles avec le PAGD
- Le Règlement est opposable aux tiers
- Les documents d'urbanisme (PLU(i) (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)) doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions de mise en compatibilité du SAGE.

Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens c'est 95 dispositions de programmation, 4 dispositions de mise en compatibilité et 2 règles.

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Sa composition est fixée par arrêté préfectoral. Sa mission première est d'élaborer, de suivre la mise en œuvre et de réviser le SAGE.

La CLE du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens est composée de 52 membres répartis en 3 collèges :

- Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) ;
- Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées (14 membres) ;
- Représentants de l'État et de ses établissements publics (6 membres).



UN TERRITOIRE DU PIC SAINT LOUP À LA MER MÉDITERRANÉE

- 43 communes
- 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Superficie : 746 km²
- 445 000 habitants
- Fleuve Lez : 28 km
- Mosson : 36 km

- Etangs : 34km²
- Zones humides : 2 100 ha
- Littoral : linéaire 12 km
- Ressources souterraines karstiques vulnérables



Map showing the SAGE territory boundaries and water courses. Legend: Cours d'eau (blue line), Etangs Palavasiens (light blue area), Limite du périmètre du SAGE 2003 (black line), Limite du périmètre du SAGE révisé 2015 (orange line).

LE SYNDICAT DU BASSIN DU LEZ (SYBLE)

Le SYBLE, Syndicat du Bassin du Lez, labellisé EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) en 2013 est la structure porteuse du SAGE.

Le SYBLE assure la cohérence et l'efficacité de l'action publique avec un rôle d'amélioration de la connaissance, d'animation, de coordination, d'assistance, d'information et de conseil.

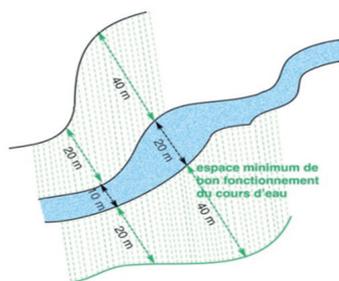
Il porte également le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) du Lez.

LES 5 GRANDS OBJECTIFS DE LA GESTION DE L'EAU : LA STRATÉGIE DU SAGE

Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau

Pour préserver et restaurer ces espaces, le SAGE préconise :

- de les intégrer dans les documents d'urbanisme, notamment l'**Espace Minimum de Bon Fonctionnement (EMBF)** des cours d'eau et les **zones humides** ;
- d'éviter leur destruction ;
- d'engager une gestion volontaire, notamment par la mise en place de plans de gestion (zones humides, ripisylves) ;
- d'encadrer les activités sportives et de loisirs dans le respect des milieux naturels ;
- d'améliorer la continuité biologique sur le bassin versant ;
- de restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.



POINT FORT :

L'EMBF est l'espace qui permet la vitalité des écosystèmes aquatiques, l'équilibre sédimentaire, l'expansion naturelle des crues et une épuration de la pollution.

Il comprend le lit mineur et une partie du lit majeur, soit une bande de chaque côté du lit mineur du double de sa largeur.

Limite inférieure : 2 m

Limite supérieure : 50 m

Concilier la gestion des risques d'inondation avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides

Pour prévenir et limiter les risques d'inondation, le SAGE préconise :

- de préserver les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) pour aider les cours d'eau à amortir l'énergie de l'eau ;
- de préserver les zones inondables et les zones humides ;
- d'améliorer la gestion des eaux pluviales ;
- d'améliorer la gestion de crise ;
- d'entretenir la mémoire du risque en développant la communication ;
- de réduire la vulnérabilité aux inondations dans le bâti.

POINTS FORTS :

- Réduire le risque d'inondation en agissant sur le ralentissement dynamique et contribuer à la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques.
- Préserver les ZEC prioritaires identifiées.
- Gérer le ruissellement pluvial urbain et agricole.
- Réduire l'exposition au risque de submersion marine.



Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource naturelle entre les usages pour éviter les déséquilibres quantitatifs et garantir les débits biologiques

Pour préserver la ressource naturelle et satisfaire les différents usages, le SAGE préconise :

- de définir les objectifs à atteindre en terme de gestion quantitative au regard des besoins des milieux aquatiques et des contraintes techniques et socio-économiques ;
- d'organiser le partage des volumes prélevables entre les usages ;
- de concilier la satisfaction des usages et la préservation des milieux en respectant les débits biologiques ;
- d'optimiser l'utilisation des ressources pour économiser l'eau et réduire les pressions exercées sur les ressources en eau ;
- de prendre en compte la disponibilité de la ressource en eau dans les plans et projets d'aménagement.



POINTS FORTS :

- Organiser le partage de l'eau entre tous les usages pour assurer l'équilibre quantitatif et satisfaire les besoins des milieux.
- Permettre à la CLE de définir les règles de partage de l'eau.



Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques

Pour réduire les risques de pollution, le SAGE préconise :

- de poursuivre les efforts liés à l'assainissement collectif et non collectif ;
- de mobiliser les acteurs du territoire pour reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses et toxiques (notamment pour les produits phytosanitaires) ;
- de réduire le ruissellement pluvial et le lessivage des sols en milieux urbains et agricoles ;
- de préserver la qualité des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- d'aménager durablement le territoire en préservant la qualité de l'eau dans les plans et projets d'aménagement ;
- de poursuivre le suivi qualitatif des cours d'eau, des lagunes, et des eaux souterraines.

POINTS FORTS :

- Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'eau en prenant en compte l'ensemble des pressions.
- Préserver l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Développer la gouvernance de l'eau sur le bassin versant

Pour développer la gouvernance sur le bassin versant, le SAGE préconise :

- de garantir le rôle fondamental de la CLE ;
- de pérenniser la structure porteuse, le SYBLE ;
- d'assurer la cohérence de la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'échelle du bassin ;
- de développer des partenariats avec les acteurs de l'aménagement du territoire ;
- de développer la communication et poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux.

POINTS FORTS :

- Pérennité d'une gouvernance partagée au sein de la CLE pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.
- Renforcer la cohérence et la solidarité intra et inter bassins pour une gestion globale et pérenne



CONTACT

SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez)

04 99 62 09 52

contact@syble.fr

Domaine de Restinclières

34730 Prades le Lez

www.syble.fr



Flashez ce code pour
accéder directement au site

www.syble.fr